

Paris, le 15 octobre 2014

Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Écologie, du  
Développement durable et de  
l'Énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Madame la Ministre,

La transition énergétique et la croissance verte constituent deux ambitions fortes de votre ministère et du gouvernement. Ce mardi 14 octobre, l'Assemblée Nationale a adopté solennellement le projet de loi que vous avez défendu en ce sens. Nous nous réjouissons de disposer d'un cap qui, doit permettre à la France de diviser par deux sa consommation d'énergie d'ici 2050.

Parmi les outils complémentaires qui sont mis en œuvre dans votre loi pour contribuer à cet objectif national, figure le système des certificats d'économies d'énergie (CEE). Celui-ci est notamment apparu au cours des débats parlementaires, comme un excellent appui au financement de nouveaux dispositifs promouvant les économies d'énergie dans la logistique et la mobilité durable, le tiers financement ou le fonds de garantie pour la rénovation énergétique par exemple.

Vendredi 10 octobre, vous avez rendu public le projet de décret fixant l'obligation qui incombera aux fournisseurs d'énergie, au titre des CEE, pour la troisième période triennale débutant le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le jour même, lors de l'examen du projet de loi à l'Assemblée Nationale, vous indiquiez avoir hésité entre 600 et 900 TWh cumac, pour finalement retenir 700 TWh cumac comme objectif dans le projet de décret. Vous appeliez en même temps à la consultation sur ce projet, pour éventuellement réévaluer ce chiffre à la hausse.

**Nous, signataires, vous demandons unanimement de rehausser l'obligation de la période 2015-2017 à 900 TWh cumac.**

Au-delà des emplois créés et à créer, nous souhaitons donner à ce dispositif les moyens de ses ambitions, pour les raisons suivantes :

- 1. L'existence d'un « stock » de CEE accumulé par les obligés par anticipation**, et qui devrait atteindre 230 TWh cumac au 31 décembre, selon les estimations de vos services. Déductible de la prochaine obligation, ce « surplus » représente un an de CEE sur une base de 700 TWh cumac en trois ans, et amputerait donc celle-ci d'un tiers.
- 2. Ne pas reporter ces 230 TWh cumac créerait un manque à gagner pour l'investissement dans l'efficacité énergétique de près d'un milliard d'euros** (920 M€ à 4 € par MWh cumac)
- 3. La nécessité de ne pas réduire l'effort par rapport au rythme actuel**, car s'il était maintenu au cours des trois prochaines années, ce rythme conduirait à dépasser largement 700 TWh cumac au 31 décembre 2017. Ainsi un objectif de 900 TWh cumac est tout à fait atteignable.

4. **La montée en puissance des enjeux de précarité énergétique**, ce phénomène qui touche déjà un Français sur cinq et qui menace de plus en plus de ménages. Rehausser l'obligation à 900 TWh cumac, c'est nous donner dès à présent la possibilité d'en flécher une part importante vers les actions de lutte contre la précarité énergétique, ce qui est un objectif de votre projet de loi.

Comptant sur votre soutien dans ce que nous considérons, vous et nous, comme une cause nationale, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre haute considération.

